

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE

La Francheville

* * * * *

Séance du 5 décembre 2018

* * * * *

L'an deux mil dix-huit, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de **La Francheville**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Daniel ROUMY, Maire de La Francheville.**

Présents : M. Daniel ROUMY, Gérald COMPERE, Jacky PARIS, Bruno DETHIERE, Philippe LEROUGE, Alain FORTIN, Jean-Philippe CHENOT,

Mmes Michèle NOEL, Sylvie SIMONIN, Nicole VIT, Patricia KULAS, Annie GEOFFROY

Absents : M. Roberto MONTI, Laurent ADYNS, Bruno FRANCOIS

Mme Nathalie PARIZEL, Brigitte LAURAIN

Procurations : Laurent ADYNS à Bruno DETHIERE

Roberto MONTI à Gérald COMPERE

Membres en exercice : 17

Date de la convocation : 30 novembre 2018

Membres présents : 12

Nombre de procuration : 2

Suffrages exprimés : 14

N° 52 - 2018

Tarif de l'affouage

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire sur les différentes coupes de bois qui pourraient avoir lieu,

Attendu que dans le cadre de l'entretien de la forêt communale d'autres coupes de bois devront être réalisées à l'avenir,

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2019,

- à 10,00 € le stère de bois,
- à 15.00 € le stère de bois façonné

AUTORISE le Maire à encaisser le produit de ces coupes sur la base tarifaire définie ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme

Le Maire,



Daniel ROUMY